

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juillet 2020

Le trente juillet deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Rochecolombe, dûment convoqué, s'est réuni au club du Petit Nice en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Christine SAUZE, Martine COHEN, Mireille GUIVARC'H, Géraldine PONTAL, Mrs Jean-Yvon MAUDUIT, Eric TOULOUZE, Pierre-Yves GUMERY, Patrick PIGEYRE, Jean-Louis BATTAGLIA

ABSENTS excusés : Mme Marie-Dominique DUMAS, M. Matthieu DEBORNE

PROCURATIONS : Mme Marie-Dominique DUMAS à Mme Géraldine PONTAL
M. Matthieu DEBORNE à M. Jean-Yvon MAUDUIT

M. Jean-Louis BATTAGLIA a été désigné comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020**

Après lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 11 voix POUR le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020.

➤ **Vote du budget primitif 2020**

La 2^{ème} adjointe déléguée aux finances et le Maire présentent à l'assemblée le budget primitif 2020 dont les dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement, budget équilibré à 343 708 € dont un excédent reporté de 188 666.16 €,
- en section d'Investissement, budget équilibré à 716 784 € dont un excédent reporté de 34 044.11 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et de la 2^{ème} adjointe déléguée aux finances, et délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget primitif de la commune pour l'année 2020.

➤ **Questions et informations diverses**

- Concernant la pose d'une nouvelle climatisation à la mairie, de nouveaux devis ont été demandés.

- Monsieur le Maire rappelle que M. PONS a obtenu un permis de construire afin de rénover une ruine en haut du vieux village. Afin de pouvoir réaliser les travaux, il est nécessaire de mettre en place un monte-charge. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette installation à condition que M. PONS puisse fournir des plans ainsi que l'accord d'un bureau technique certificateur.
- Le Conseil Municipal a discuté des emplacements possibles pour l'implantation de l'antenne-relais SFR.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation du logement communal situé au-dessus de la mairie sont sur le point d'être terminés. Le logement sera disponible à la location à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Jean-Yvon MAUDUIT

